

PROCES-VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 novembre 2025 à 19h00

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-cinq le dix-neuf novembre à dix-neuf heures**,
les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du
conseil municipal suite à la convocation **du dix novembre 2025 sous**
la présidence du Maire, Jean-Paul HILPERT.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Jean-Paul HILPERT, Dominique LEBLANC, Tulio PALA, Frédéric BAUMANN, Eliane FISCHER, Françoise NAPOLI, Jean PROFIT, François SALING, Francesca DI PIETRO, Philomène MARGANI, Marie-Louise ARNOLD, Sandrine BOESZE, Sandrine TOURDOT.

Quorum : 13

Procuration : Walter GATTERA à Tulio PALA

Absents excusés : Lionel ULLMANN, Dany BECKER, Pascale BOTZUNG, Souhaila BOUKROUNA, Nadine FORTE, Jonathan GIGLIA, Serdal KOC, Jonathan SNIATECKI, Marie- Rose SCHMITT.

Secrétaire de séance : Francesca DI PIETRO

Approbation du dernier procès-verbal

Les membres du Conseil Municipal adoptent, à l'unanimité, le
procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26 septembre
2025.

ORDRE DU JOUR

I FINANCES

I.A Demandes de subventions

I.B Subvention au CCAS

I.C Demandes de subvention au titre de la DETR 2026

I.D Achat d'un lave-linge d'occasion

II PERSONNEL

II.A Régime juridique des astreintes

III DOMAINE ET PATRIMOINE

III.A Modification de la convention d'utilisation des locaux de la salle Alti-Bihn

IV DIVERS

IV.A Régie « FORBUS »

IV.B Indemnité du maire et des adjoints

I FINANCES

I.A Demandes de subventions de diverses associations :

Le conseil municipal est appelé à statuer sur plusieurs demandes de subvention :

- **Pour l'association « Les petits Sabots » :**
 - Avis favorable de la commission de la vie associative pour une subvention de démarrage de 200 €
 - Décision du conseil municipal : Voté à l'unanimité
- **Pour l'association « Devil axe Tribe » :**
 - Avis favorable de la commission de la vie associative pour une subvention de démarrage de 200 €
 - Décision du conseil municipal : Voté à l'unanimité
- **Pour l'association « Circolo Azzuro » :**
 - Avis favorable de la commission de la vie associative pour une subvention de démarrage de 200 €
 - Décision du conseil municipal : Voté à l'unanimité
- **Pour l'association « Tennis de Table » :**
 - Avis favorable de la commission de la vie associative pour une subvention de fonctionnement de 200 €
 - Décision du conseil municipal : Une majorité a voté pour un montant de 200 euros.
Pour l'animation Macadam sport de l'été 2025 pour laquelle une deuxième subvention a été demandée, le conseil rejette la demande au motif qu'elle aurait dû intervenir avant l'évènement et qu'elle a fait l'objet d'autres financements.
M. PALA, M. BAUMANN votent pour une subvention supplémentaire de 200 euros, M. PROFIT vote pour un montant de 100 euros.
- **Pour l'association « Moissons Nouvelles » :**
 - Avis favorable de la commission de la vie associative pour un montant de 6960 €

- Décision du conseil municipal : Voté à l'unanimité

Le maire présente la convention tripartite entre le département de la Moselle, la commune de THEDING et l'association « Moissons Nouvelles » pour le financement des activités de prévention.

Après discussion, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le maire à signer la convention et tous les documents y afférents.
- de prendre en charge ces frais sur le budget primitif 2025.

I.B Subvention au CCAS

M. le maire précise qu'il veut s'assurer de l'enveloppe budgétaire réservée aux dépenses de fin d'année du CCAS.

Il propose aux membres du conseil municipal de se prononcer sur ce complément de financement d'un montant de 2500 €.

Les membres du CCAS ne participent pas au vote.

Après discussion, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le versement d'un complément de financement d'un montant de 2500 €.
- que ces frais seront pris en charge sur le budget primitif 2025.

I.C Demandes de subvention au titre de la DETR 2026

Le conseil de fabrique a sollicité la mairie pour un relevage d'orgue et le remplacement d'un battant de cloche.

Suite à un appel à concurrence, la mairie a retenu deux offres.

C'est l'offre de la maison KOENIG de SARRE-UNION qui est la plus intéressante pour l'orgue. Pour les battants de cloche, c'est l'entreprise BODET qui a été retenue.

Une subvention au titre de la DETR 2026 est sollicitée pour les travaux mentionnés ci-dessus et il est demandé au conseil municipal d'adopter le plan de financement ci-dessous.

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	TAUX	MONTANT
<u>TRAVAUX</u>		D.E.T.R. 2026		
Rmplt battant des cloches	4 796,00 €			
Relevage d'orgue	44 202,00 €	Taux	30%	14 699.40 €
		Participation du Conseil de fabrique		34 298.60 €
TOTAL GENERAL HT	48 998,00 €	TOTAL GENERAL HT		48 998,00 €

Après discussion, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de retenir les deux offres des entreprises « Maison KOENIG » pour le relevage d'orgue et « BODET » pour le remplacement des battants de cloche.
- de solliciter une subvention DETR 2026 pour les travaux mentionnés ci-dessus.
- d'adopter le plan de financement ci-dessus.

- Concernant l'installation d'un radar automatique sur la rue Principale et, sous réserve de l'accord des services de la préfecture, le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à engager une étude financière de cette solution.
- A défaut et concernant l'installation de deux feux de récompense, le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à solliciter une subvention au titre de l'AMISSUR 2026 dès que les éléments financiers et techniques seront connus.

Après discussion, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le maire à engager une étude financière concernant l'installation d'un radar automatique sur la rue Principale
- d'autoriser le maire à solliciter une subvention au titre de l'AMISSUR 2026 dès que les éléments financiers et techniques seront connus au sujet de l'installation de deux feux de récompense.

I.D Achat d'un lave-linge d'occasion

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur l'achat d'un lave-linge d'occasion pour un montant de 90 euros.

Celui-ci sera installé aux ateliers municipaux.

Le règlement sera effectué par une subvention individuelle de 90 € à Mme Valérie HARTZER.

Après discussion, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le maire à acheter le lave-linge d'occasion
- d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 90 euros à Mme Valérie HARTZER.

II PERSONNEL

II.A Régime juridique des astreintes

Suite à l'avis favorable du comité social territorial du 10 octobre 2025, le maire propose au conseil municipal de se prononcer sur la modification du régime des astreintes.

M. ULLMANN souhaitait connaître l'enveloppe budgétaire réservée à cette dépense. La consultation de la comptabilité des exercices précédents permet d'évaluer la dépense à environ 100 € par an.

Après présentation et discussion, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'adopter le nouveau régime juridique des astreintes.
- de prévoir les crédits budgétaires nécessaires au budget primitif.

III DOMAINE ET PATRIMOINE

III.A Modification de la convention d'utilisation des locaux de la salle Alti-Bihn

Le maire propose au conseil municipal de se prononcer sur la modification de la convention d'utilisation des locaux de la salle Alti-Bihn relative aux fermetures tardives.

Après discussion, le conseil municipal décide à la majorité avec une abstention (Mme Di Pietro) :

- de modifier les termes de la convention en ce sens que les fermetures tardives sont autorisées à l'initiative du maire dans la limite de 6 par an.
- d'annuler et remplacer la précédente convention.

IV DIVERS

IV.A Information : Régie « FORBUS »

A la demande de M. ULLMANN, le maire présente au conseil municipal le point d'information au sujet de la régie FORBUS.

Le conseil municipal prend acte de ces informations et notamment le point relatif à la priorité donnée au transport scolaire.

IV.B Indemnité du maire et des adjoints

Le maire présente aux membres du conseil municipal l'ensemble des indemnités des élus.

Information sur l'indemnité des élus (base 2024)			SOIT ANNUEL
LE MAIRE	Brut mensuel (moyen)	2 121,02 €	25 452,24 €
	Charge patronale mensuelle	742.75 €	8913.05 €
indté nette mensuelle du maire hors retenue à la source		1679.85 €	20 404,92 €
CHAQUE ADJOINT	Brut mensuel (moyen)	813,88 €	9 766,56 €
	Charge patronale mensuelle	34.18 €	410.16 €
indté nette de chaque adjoint (base déc.2024)		704,01 €	8 448,12 €

soit pour le nombre d'adjoints		5,00 €	42 240,60 €
			62 645,52 €

Suite à la demande de M. Lionel ULLMANN, le maire présente publiquement aux membres du conseil municipal son bulletin d'indemnités de maire et son bulletin d'indemnités de vice-président de la communauté d'agglomération de FORBACH Porte de France du mois d'octobre 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine à 21h15.